



participe présent

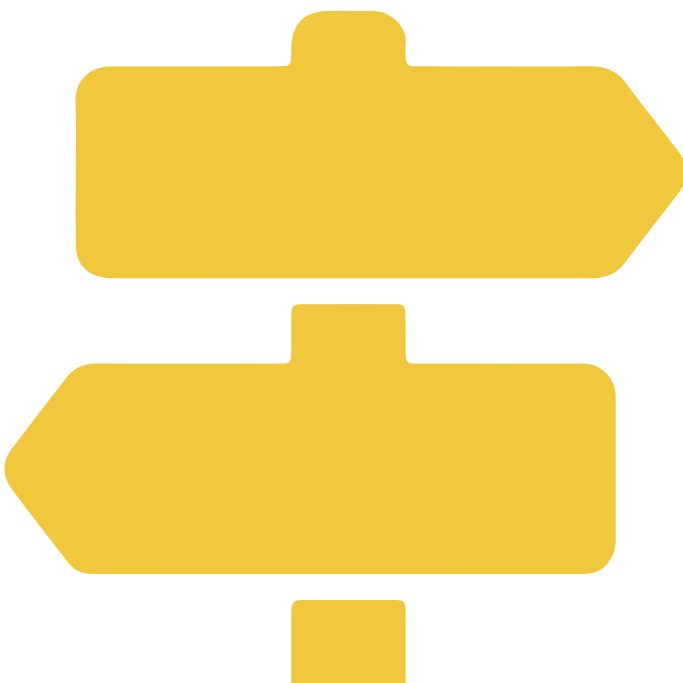
Engagé·e·s pour le climat

Organiser une convention scolaire pour le climat



Guide méthodologique

*à destination des élèves, des enseignants,
des CPE et des chefs d'établissement*





Dans ce guide...

Participe présent : pour quoi faire ?	3
Poser les bases du projet	5
Les étapes de la convention scolaire	7
La préparation de la convention scolaire.....	7
La session inaugurale de la convention scolaire.....	10
Déroulé des sessions de travail par thématique	12
Comment répondre aux propositions de la convention ? ...	16
Qui sommes-nous ?	18



sous le
haut-patronage du



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contact



contact@electeursenherbe.fr



www.electeursenherbe.fr



www.facebook.com/electeursenherbefrance



[@Electeursenherbe](https://twitter.com/Electeursenherbe)

Participe présent : pour quoi faire ?

participe présent

Engagé-e-s pour le climat

Un programme
des Électeurs *en* herbe

Faut-il un moratoire sur le déploiement de la 5G ? Faut-il passer à deux repas végétariens dans les cantines scolaires ? Alors que les jeunes manifestent régulièrement leur volonté de s'engager toujours plus en faveur de la protection de l'environnement, l'association **Électeurs en herbe propose aux lycéens, aux collégiens et à leurs enseignants son nouveau parcours d'éducation active à la citoyenneté : « Participe présent ».**

Inspiré par l'expérience démocratique unique de la Convention citoyenne pour le climat, « Participe présent » veut offrir un cadre d'expérimentation pratique de la citoyenneté aux jeunes, en résonance avec les débats d'actualité sur des enjeux environnementaux. Ce parcours vise aussi à **renforcer le rôle des éco-délégués d'élèves et/ou des instances de la vie collégienne et lycéenne**, dans le cadre d'un projet d'établissement réaliste.

Proviseurs, CPE, enseignants, référent vie lycéenne, professeur-documentaliste, éco-délégués, délégués à la vie collégienne ou lycéenne : vous souhaitez découvrir ou faire découvrir aux élèves le principe d'une « convention citoyenne » dans le cadre de votre programme ou d'un projet pédagogique particulier ? Accompagné par ce guide méthodologique, **lancez-vous dans l'organisation de votre propre convention scolaire pour le climat**, au terme de laquelle les élèves participants seront amenés à **formuler des propositions concrètes pour agir sur leur environnement** à partir d'une expertise construite collectivement et de l'accompagnement de leurs enseignants.

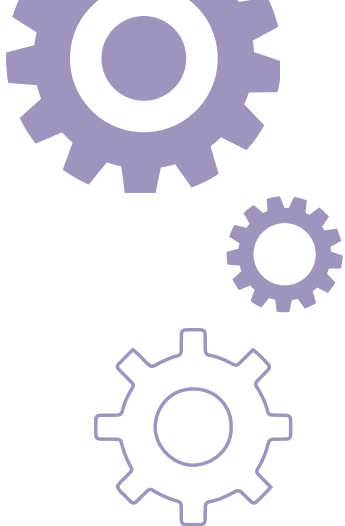
Pour vous aider, notre guide propose **un calendrier d'organisation-type** à discuter avec l'ensemble des acteurs du projet, présente les différentes étapes de la convention scolaire et propose **des contenus et méthodes d'animation** ainsi que des conseils pour impliquer les délégués d'élèves et les éco-délégués. Ne vous sentez pas obligés de suivre toutes les étapes : il s'agit surtout de **vous aider à appréhender le projet, pour que vous puissiez l'adapter à la réalité de votre établissement.**

Outre la convention scolaire pour le climat, notre parcours « Participe présent » réunit tout un ensemble d'activités pour comprendre le phénomène du réchauffement climatique, débattre de ses causes et de ses effets et s'engager dans son établissement scolaire ou sur son territoire. **Toutes ces ressources, disponibles sur notre site Internet, sont gratuites.** N'hésitez pas à « picorer » nos activités selon vos besoins.

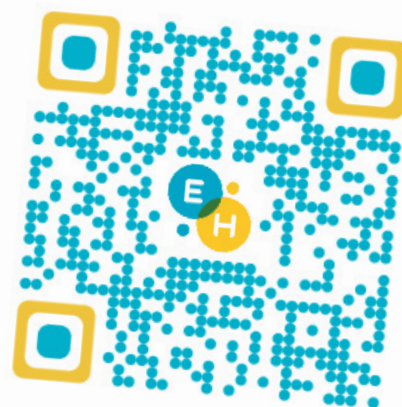
En imaginant « Participe présent », nous voulions proposer aux enseignants un projet collectif crédible et réaliste pour canaliser l'envie des élèves d'agir pour l'environnement, et la transformer en savoirs et en action au cœur de l'établissement.

Au-delà, les activités du parcours constituent surtout **une occasion pour mettre en œuvre un programme pédagogique sur plusieurs semaines** qui participe des objectifs d'éducation aux médias, d'apprentissage du débat, de la construction d'une opinion, de formation de l'esprit critique... **ancré dans le réel et l'actualité.**

L'équipe d'Électeurs en herbe



Flashez ce QR code pour accéder à notre sélection d'outils numériques !



PRÉSENTIEL ? DISTANCIEL ? NOTRE SÉLECTION D'OUTILS POUR MENER À BIEN VOTRE PROJET

Tenant compte des effets de la crise sanitaire sur les enseignements et le fonctionnement des établissements scolaires, Électeurs en herbe adapte ses activités. Enseignants, notre site Internet vous propose un nouvel espace qui présente **des ressources numériques (de préférence gratuites) et des conseils pour les utiliser au mieux dans le cadre de nos parcours pédagogiques :**

- Animer des activités à distance en visioconférence
- Animer un groupe à distance via des espaces collaboratifs
- Animer des débats à distance
- Utiliser les outils numériques pour créer des contenus créatifs
- Organiser le travail en groupe à distance
- Organiser un référendum en ligne

Les trois grandes étapes de l'organisation de la convention scolaire pour le climat, présentées dans ce guide en formule présentielle, **peuvent ainsi être adaptées complètement en distanciel ou dans une formule hybride** (et se dérouler sur des temps mi-présentiel, mi-distanciel). N'hésitez pas à consulter notre mallette d'outils et surtout à **consulter la version en ligne de ce guide qui en présente l'usage pour chacune des séquences de la convention scolaire.**



Consultez la version en ligne de ce guide et découvrez nos propositions pour adapter l'organisation de votre convention scolaire en distanciel.

Poser les bases du projet

Qu'est-ce qu'une convention scolaire ?

La convention scolaire s'inspire de la méthodologie des jurys citoyens (aussi appelés « mini-publics » ou « convention citoyenne »). Il s'agit d'un dispositif qui vise à **questionner un échantillon représentatif de citoyens sur une ou plusieurs thématiques** définies en amont. Au cours de plusieurs sessions de travail, les enjeux et des avis contradictoires sont présentés au groupe, qui aura la charge, à la fin du dispositif, de **présenter des propositions concrètes à la décision des autorités compétentes**.

L'objectif de ce guide méthodologique est de vous donner les clés pour **organiser une convention collégienne ou lycéenne pour le climat dans votre établissement**.

La méthodologie du jury citoyen est adaptée pour la rendre plus facilement réalisable en contexte scolaire, et garantir un aboutissement utile dans l'établissement.

Pourquoi organiser une convention scolaire ?

L'organisation d'une convention scolaire pour le climat permet donc de **travailler l'ensemble des cinq domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture** et s'inscrit également dans **le champ de compétences du Conseil de la vie collégienne ou lycéenne**.

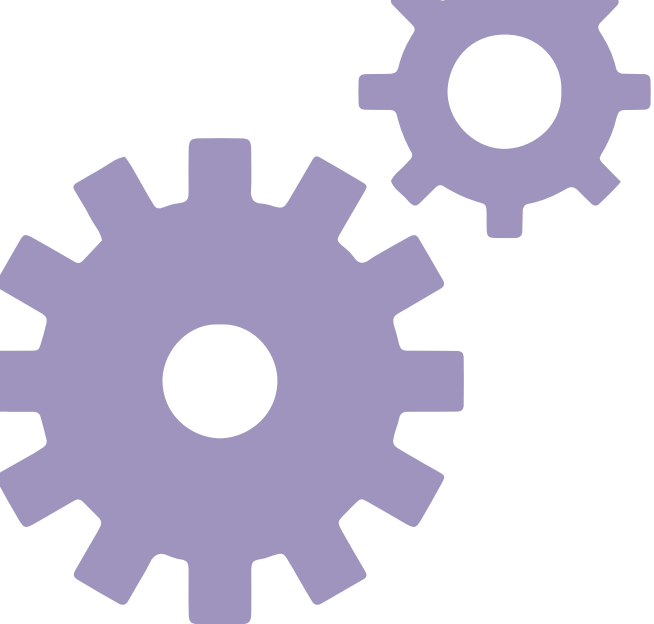
D'un point de vue pédagogique, une convention permet aux participants de :

- **comprendre l'organisation du jury citoyen** (modèle utilisé pour les conventions citoyennes),
- **construire une opinion personnelle** sur la base de différents avis et d'expertises contradictoires,
- **délibérer** avec le reste du groupe pour parvenir à des propositions consensuelles,
- argumenter, être à l'écoute et **développer un esprit critique** tout au long du processus.

Du point de vue de l'établissement, l'organisation d'une convention scolaire peut permettre de :

- se doter d'un plan d'action concret (ou améliorer l'existant) autour des questions de développement durable, **en impliquant tous les acteurs de l'établissement**,
- **permettre aux éco-délégués et/ou aux instances scolaires de mener un projet collectif** qui entre dans le cadre de leurs missions, en lien avec l'équipe pédagogique mais aussi avec les autres élèves,
- **développer un projet d'établissement attractif** et fédérateur en interne et valorisant sur son territoire.

La participation des élèves peut faire l'objet d'une valorisation dans le livret scolaire.



Comment organiser une convention scolaire ?

La méthodologie présentée dans ce guide peut être adaptée selon vos contraintes propres (calendrier, ressources en interne, temps disponible...).

Dans une version plus modeste, il peut s'agir de rassembler les sessions pour en réduire le nombre, de se concentrer sur une thématique ou une question unique et d'adapter le nombre d'experts invités, par exemple.

À chaque étape du processus et notamment dans la préparation, **les élèves peuvent être invités à s'impliquer pour construire le processus**, et notamment à travers le réseau interne à l'établissement constitué **des éco-délégués et des délégués au sein du Conseil de la vie collégienne ou lycéenne**.

Qui organise la convention scolaire ?

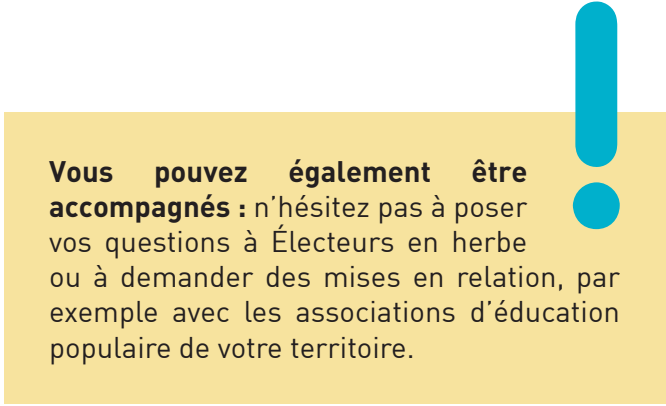
→ Vous faites partie de l'équipe pédagogique ? (enseignant, CPE...)

Vous pouvez **porter le projet auprès du Conseil d'administration pour en faire valider l'organisation**. Votre rôle principal sera, accompagné par ce guide, de définir les modalités du projet (calendrier, débouchés, organisation du groupe et des sessions de travail).

→ Vous êtes élève, délégué CVC/CVL ou éco-délégué ?

Vous pouvez **proposer à votre établissement (équipe pédagogique et/ou chef d'établissement) d'organiser une convention scolaire**. Dans ce cas, pensez à vous assurer que le Conseil d'administration est d'accord pour y apporter un débouché à savoir répondre aux propositions qui ressortiront de la Convention.

Le Conseil de la vie collégienne ou lycéenne peut aussi se saisir collectivement du projet pour favoriser l'interface avec le Conseil d'administration. N'hésitez pas à nous contacter pour travailler avec vous la manière de présenter le projet.



Vous pouvez également être accompagnés : n'hésitez pas à poser vos questions à Électeurs en herbe ou à demander des mises en relation, par exemple avec les associations d'éducation populaire de votre territoire.



Les étapes de la convention scolaire

1

La préparation de la convention scolaire

» Constituer le groupe

La méthodologie peut se décliner à différentes échelles dans l'établissement :

- à l'échelle d'une classe ou de plusieurs, par exemple dans le cadre de l'enseignement moral et civique (EMC) ;
- à l'échelle d'un groupe donné, comme par exemple **les éco-délégués et/ou les délégués des élèves** au sein du Conseil de la vie collégienne ou lycéenne ;
- à l'échelle de l'établissement, ce qui implique de sélectionner un groupe d'élèves.

Différentes modalités de sélection peuvent dans ce cas être envisagées :

→ L'appel à volontariat

Si le nombre de volontaires dépasse le nombre de places, réaliser une sélection pour obtenir un échantillon divers, à défaut d'être représentatif (sexe, niveau, filières, etc.)

→ Le tirage au sort

... parmi l'ensemble des élèves de l'établissement. Dans ce cas, les critères de représentativité doivent être définis (sexe, niveau, filières, etc.) et respectés.

Notre recommandation : la sélection sur la base du volontariat a l'avantage d'impliquer l'ensemble des élèves dans le dispositif. Les éco-délégués pourront quant à eux jouer un rôle spécifique dans le processus et son organisation, rôle que nous précisons par un encadré à chacune des étapes du projet.



» Définir la ou les thématique(s) à étudier

Les thématiques qui relèvent de la compétence des éco-délégués sont directement applicables au cadre de la convention scolaire :

- Limiter la consommation d'énergie ;
- Protéger la biodiversité ;
- Éviter le gaspillage alimentaire ;
- Réduire et trier les déchets ;
- Engager son établissement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour sélectionner la ou les thématiques, deux options sont envisageables :

1. **Sélectionner les thématiques en amont de la convention** (potentiellement avec l'avis du CVC ou du CVL et du Conseil d'administration, qui peu(ven)t avoir envie d'améliorer les actions de l'établissement sur l'une ou l'autre de ces thématiques et serai(en)t donc preneur(s) des propositions des élèves) ;
2. **Laisser la possibilité aux membres de la convention de choisir les thématiques** sur lesquelles ils souhaitent eux-mêmes travailler.



Les éco-délégués peuvent intervenir dans le choix des thématiques à traiter, en lien avec le Conseil de la vie collégienne ou lycéenne et le Conseil d'administration et/ou avec les participants.

» Clarifier l'aboutissement de la démarche

Dans un exercice de participation, la clef du succès réside notamment dans l'aboutissement de la démarche. Il s'agit donc de pouvoir répondre en amont à la question suivante : **comment les propositions issues de la convention scolaire seront-elles traitées ?**

Plusieurs options sont possibles :

- **Présentation des propositions au Conseil de la vie collégienne ou lycéenne puis au Conseil d'administration**, qui s'engage à y répondre en expliquant ses arbitrages.
- **Organisation d'un référendum à l'échelle de l'établissement** sur tout ou partie des propositions. Les propositions soumises au référendum d'établissement sont préalablement discutées en Conseil d'administration, notamment pour s'assurer de leur faisabilité.

Le choix de l'une ou l'autre de ces options au démarrage du projet est important :

- pour les élèves : sur leur motivation à participer car **sans promesse d'impact, pourquoi se mobiliser ?**
- pour l'équipe pédagogique : car l'un ou l'autre de ces choix **impacte le calendrier global du projet**.

» Définir le calendrier des sessions

Le calendrier ci-contre vous propose une manière d'organiser un processus complet, les premières actions opérationnelles ne commençant qu'au début de l'année 2021.

» Identifier les experts à auditionner

Les « experts » à auditionner doivent pouvoir donner des avis et expertises contradictoires et complémentaires. L'objectif est **d'apporter une diversité d'avis, permettant aux élèves de prendre une décision éclairée**.



Les éco-délégués peuvent intervenir dans le processus d'identification et de sollicitation des experts à auditionner, en lien avec l'équipe pédagogique.

Quelques exemples d'acteurs à mobiliser en règle générale :

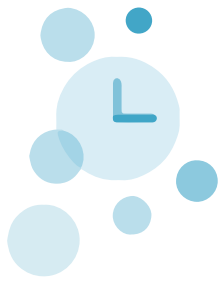
- les personnels de l'établissement, enseignants ou non-enseignants (par exemple : le gestionnaire, l'infirmier ou médecin scolaire, l'agent d'entretien, le cuisinier, etc.) ;
- des chercheurs (en contactant l'université la plus proche, par exemple) ;
- les acteurs associatifs implantés sur votre territoire ;
- les personnels ou éco-délégués d'autres établissements, dans une optique de partage de bonnes pratiques ;
- les élus et agents spécialisés sur le sujet dans votre commune / département / région (et ce d'autant que ces collectivités ont la charge de la gestion des bâtiments des écoles / collèges / lycées) ;
- des parents d'élèves, etc.

Ces acteurs peuvent être invités à venir témoigner et échanger avec les participants au sein de l'établissement ou par visioconférence.



Quelques exemples d'acteurs à mobiliser sur la thématique « Réduire et trier les déchets » :

- les personnels de l'établissement ou d'autres établissements : personnels de restauration et d'entretien, agent comptable ;
- un agent de la commune travaillant au service des déchets ;
- un représentant d'une association de lutte pour la réduction des déchets ou de préservation du patrimoine naturel.



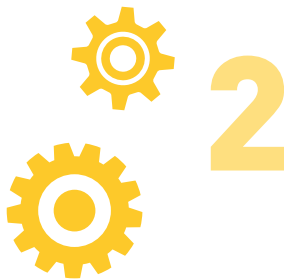
Calendrier idéal-type d'organisation d'une convention scolaire



1

NOV. / DÉCEMBRE

- Définition de **l'aboutissement** de la démarche en lien avec les instances
- Définition du **cadre** de la convention scolaire : une ou plusieurs thématique(s) ? laquelle ou lesquelles ? nombre de participants à la convention ? modalités de désignation ? nombre de sessions ?



2

JANVIER

- Communication sur le projet et **appel à volontaires**
- Début du travail **d'identification des experts** / acteurs à auditionner



3

FÉVRIER

- Annonce de **la composition du groupe** et session inaugurale de la convention scolaire
- Poursuite du travail **d'identification des experts** / acteurs à auditionner



4

MARS / AVRIL

- Organisation **des sessions thématiques**
- Rédaction et choix des **propositions finales** de la convention scolaire



5

MAI / JUIN

- **Présentation des travaux** de la convention au CVC/CVL et au Conseil d'administration
- Si cette approche a été retenue au début du projet, **organisation d'un référendum** à l'échelle de l'établissement



2

La session inaugurale de la convention scolaire

Cette session vise à présenter le dispositif et le processus, ainsi qu'à permettre aux participants de faire connaissance avant de débiter les travaux.

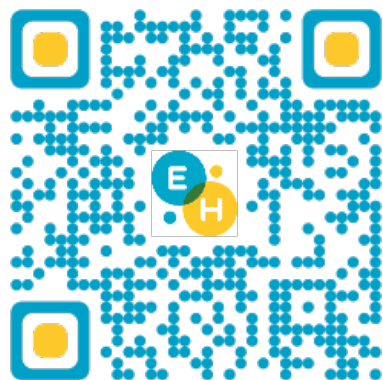
» Expliquer la méthode et présenter le calendrier

Le ou les animateur(s) (qui peuvent par exemple être un personnel de vie scolaire, un enseignant volontaire, le ou la documentaliste de l'établissement ou une association partenaire en charge de l'animation du projet) explique(nt) aux participants la méthode du jury citoyen (à la base de la convention scolaire) et détaille l'organisation des sessions à venir.

» Présenter les participants

Chaque participant se présente au reste du groupe : prénom, âge, classe, motivations pour participer à la convention scolaire...

En matière de jeux d'interconnaissance (brise-glace, etc.), vous pouvez retrouver quelques méthodes et idées sur le site internet d'Électeurs en herbe (catégorie Animation transversales / Animer un groupe / Jeux d'interconnaissance).



» Présenter la ou les thématiques de la convention

➔ Version 1 : présentation des thématiques choisies par l'établissement

Les thématiques choisies par l'équipe pédagogique (en lien avec le CVC/CVL, le Conseil d'administration ou encore les éco-délégués) sont présentées aux élèves participants.

➔ Version 2 : choix des thématiques par les élèves au cours de la session inaugurale

Les participants sont invités à choisir les thématiques sur lesquelles ils souhaitent travailler, sur la base de la présentation des options possibles.

Après la présentation, un vote est organisé pour retenir les thématiques qui seront soumises à la convention.

Les thématiques pourront être travaillées :

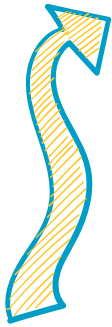
- soit **en sous-groupes** (ce qui permet de resserrer le calendrier car les sessions de travail s'organiseront en parallèle) ;
- soit **en plénière**, au cours de sessions successives.

L'animation du processus et les sessions restent les mêmes (voir le déroulé des sessions de travail plus loin dans le guide) : **c'est le calendrier qui sera impacté par ce choix.**



*La Convention citoyenne
pour le climat :
comment ça marche ? (6'01)*

*La Quotidienne
France 5
13 mars 2020*



» Découvrir la Convention citoyenne pour le climat

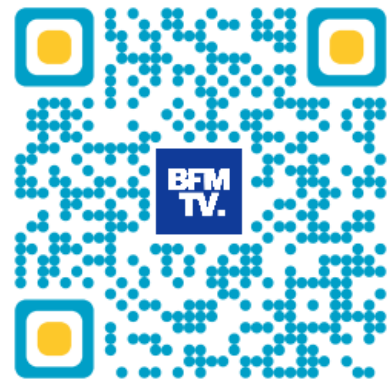
Pour illustrer le rôle qui sera celui des élèves au cours de ce processus, et replacer la méthodologie dans l'actualité, vous pouvez **montrer une vidéo qui revient sur le rôle et les apports de la Convention citoyenne pour le climat.**

Après le visionnage de la vidéo, vous pouvez lister avec les participants ce qui leur semble caractériser une convention et **faire le lien avec la manière dont va se dérouler la convention scolaire**, qui en est une adaptation.

» Organiser les échanges

Pensez à créer **un groupe d'échange et de communication propre au groupe** (par exemple via l'ENT de l'établissement ou plus simplement via WhatsApp).

L'idée est de permettre aux participants de **s'alimenter les uns les autres** entre deux sessions, sur leurs recherches personnelles ou leurs réflexions. Cela favorisera également la convivialité autour de la démarche, et donc **le maintien de la motivation !**



*Qu'est-ce que la Convention
citoyenne pour le climat ? (1'49)*

*Tout comprendre
BFM TV / Accropolis
19 juin 2020*

3

Déroulé des sessions de travail par thématique

La méthodologie de la convention repose sur plusieurs étapes successives présentées dans l'encadré ci-contre.

Ces quatre étapes constituent **la mécanique fondamentale de la convention**. Selon vos contraintes propres (temps disponible, nombre d'experts auditionnés, etc.), **le nombre de sessions (réunions) ainsi que leur durée peut être variable** : à vous de le définir.

Le déroulé présenté dans les pages ci-après est le déroulé recommandé pour une thématique, en trois sessions successives (la dernière associant les étapes 3 et 4 présentées ci-contre). Vous pouvez le reproduire autant de fois que vous avez de thématiques à traiter.

Ces sessions peuvent être réalisées avec l'ensemble des élèves membres de la convention, ou en sous-groupes chacun se spécialisant sur une thématique. Cette dernière option peut vous faire gagner du temps, puisque les travaux ont lieu en parallèle, mais nécessite en revanche un encadrement plus important.



1

DIAGNOSTIC

Qu'est-ce qui est déjà fait dans l'établissement ?
Qu'est-ce qui est déjà prévu ?
Quelles sont les difficultés repérées pour aller plus loin ?

2

AUDITIONS D'EXPERTS

Des experts aux idées et opinions différentes exposent leur vision du sujet et leurs propositions.

3

ÉLABORATION DES PROPOSITIONS

Les participants font des propositions concrètes d'actions à mettre en œuvre dans l'établissement.

4

VOTE

Les participants délibèrent pour définir les propositions qu'ils souhaitent voir mises en place.



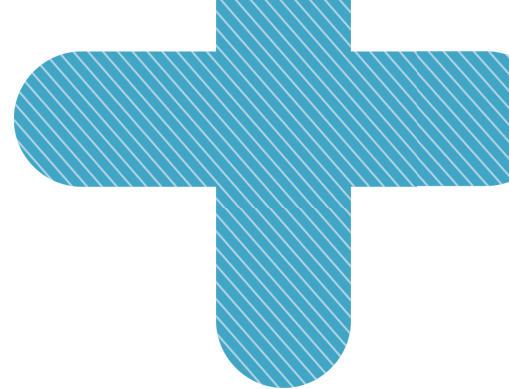
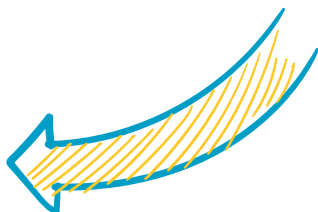
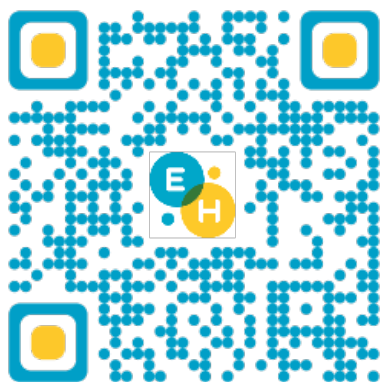
SESSION 1 : DIAGNOSTIC

Aidée par l'animateur, l'équipe pédagogique, accompagnée si elle le souhaite des personnels de l'établissement concernés par la thématique, en présente au groupe le diagnostic.

L'idée pour les participants est de **prendre connaissance des dispositifs existants, des avancées récentes et des contraintes** qui peuvent exister au sein de l'établissement.

Par exemple, dans le cas de la thématique sur la réduction des déchets :

- données sur les types et les volumes de déchets produits dans l'établissement ;
- retours sur la manière dont sont gérés les déchets dans l'établissement de manière concrète ;
- retours sur les évolutions qui ont été réalisées dans ce domaine et les éventuelles difficultés pour faire mieux ou autrement.



SESSION 2 : AUDITIONS D'EXPERTS DE LA THÉMATIQUE

Les experts se succèdent pour exposer leur vision des enjeux et leurs propositions sur la thématique mise en discussion. Chaque audition est suivie d'une session de questions / réponses avec le groupe.

Il n'est pas utile de multiplier les experts, mais plutôt de **rechercher des points de vue différents, voire contradictoires, ou qui apportent un nouvel angle à la réflexion.**

N'hésitez pas à consulter les fiches pratiques de notre site Internet qui présentent différentes techniques d'animations pour faciliter les échanges.

À la fin de la session, **chaque participant est invité à réfléchir à des propositions**, au regard des divers avis entendus, mais aussi de ses propres recherches qu'il pourra réaliser sur son temps libre pour constituer son avis.

SESSION 3 : ÉLABORATION ET VOTE DES PROPOSITIONS

Étape 1 : Débriefing de la session précédente

Pour commencer la session et se remémorer la session précédente, les élèves sont invités à revenir sur les principaux enseignements qu'ils retiennent des auditions des experts. Si certains souhaitent ajouter des éléments issus de leurs propres recherches entre les deux sessions, ils sont invités à les partager avec le reste du groupe.

Étape 2 : Élaboration des propositions en sous-groupes

Les élèves se répartissent en sous-groupes de cinq personnes environ. Sur la base des auditions et des réflexions qui ont suivi depuis la session précédente, chaque groupe rédige des propositions concrètes.

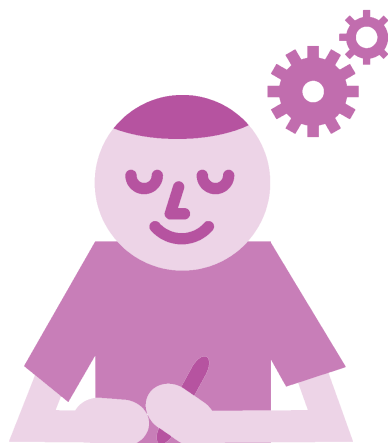
Étape 3 : Mise en commun des propositions en plénière

Chaque groupe expose au reste des participants les propositions qu'il a rédigées, en revenant sur les questions suivantes :

- Quel est le problème à régler ?
- Quels sont les objectifs concrets de la proposition ?

Chaque proposition est listée sur un tableau ou un mur de post-its au fur et à mesure.

Après la présentation de chaque proposition, le reste du groupe débat pour éventuellement proposer des modifications ou des précisions à apporter à une proposition. L'idée est de se rapprocher d'un consensus. Dans le cas où les élèves ne parviennent pas à se mettre d'accord, l'échange peut aboutir à la création de propositions alternatives.



Étape 4 : Vote sur les propositions

Chaque proposition fait l'objet d'un vote : les participants qui soutiennent la proposition sont invités à lever la main, et les voix sont comptabilisées sur le tableau.

Autre possibilité : en cas d'utilisation d'un mur de post-its, et selon la taille du groupe, chaque participant peut venir apposer une gommette sur les propositions qu'il soutient ; les propositions qui recueillent le plus de gommettes sont retenues.



Différentes modalités de vote sont possibles :

La majorité qualifiée aux deux tiers des voix : nous recommandons cette modalité de vote qui permet de ne conserver que les propositions qui ont atteint un consensus important.

Exemple - Sur un groupe de 40 élèves, les propositions ayant obtenu plus de 27 voix sont donc sélectionnées.

La majorité absolue : qui correspond à la moitié des voix, plus une.

Exemple - Sur un groupe de 40 élèves, les propositions ayant obtenu plus de 21 voix sont donc sélectionnées.

La sélection d'un nombre prédéfini de propositions, par ordre décroissant des voix obtenues.

Exemple - Peu importe le total de propositions présentées, les cinq propositions ayant recueilli le plus de voix sont sélectionnées.

Fiche proposition

Convention scolaire pour le climat



Thématique : **Date :**

Cette fiche est là pour vous aider à construire vos propositions.
Après les auditions des experts et vos recherches personnelles, c'est à vous de jouer !

Titre de la proposition

Descriptif de la proposition

Quel(s) problème(s) cette proposition permettrait-elle de régler ?

Cette proposition vous semble-t-elle facile à mettre en œuvre ? Pourquoi ?

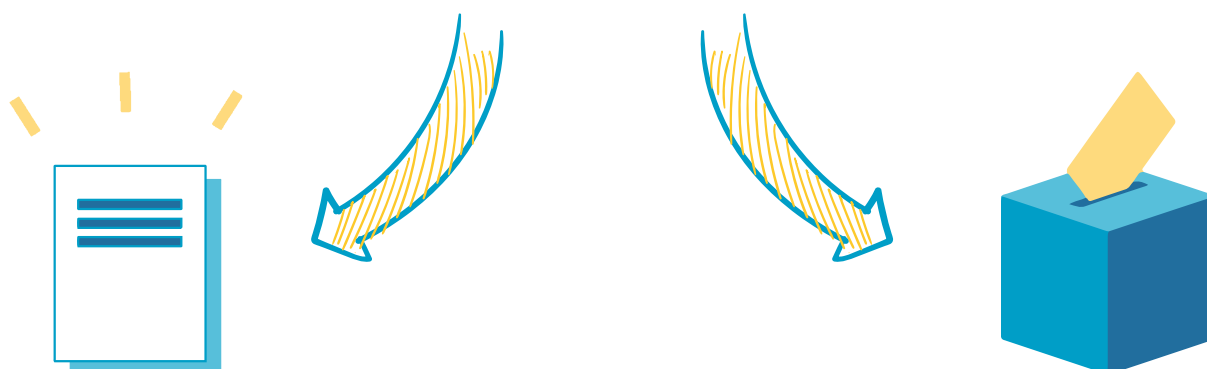


Vous pouvez télécharger et utiliser
cette fiche pour aider les participants
à formuler leurs propositions.



Comment répondre aux propositions de la convention ?

Une fois les propositions retenues par la convention scolaire, deux options sont possibles pour **assurer l'aboutissement du processus** :



Transmettre les propositions à la décision du Conseil d'administration de l'établissement, directement ou via le Conseil de la vie collégienne ou lycéenne.

Dans ce cas de figure, le Conseil d'administration aura pour rôle d'estimer la faisabilité des propositions, et de prendre la décision de mettre en place ou non les propositions transmises.

Il est important que le Conseil d'administration explique ses choix et arbitrages auprès des membres de la convention.

Organiser un référendum au sein de l'établissement sur les propositions que le Conseil d'administration aura préalablement estimées réalisables.

Dans ce cas de figure, le Conseil d'administration est appelé uniquement à se positionner sur la faisabilité des propositions (d'un point de vue technique ou budgétaire).

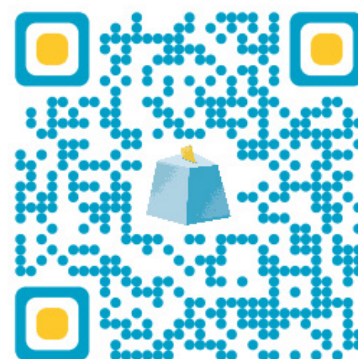
Pour assurer le succès du référendum, veillez à disposer l'urne dans un espace de passage fréquenté (ex. la cantine de l'établissement).

Pour organiser le vote, vous pouvez vous référer à la fiche pratique disponible sur notre site internet.



Les éco-délégués peuvent se faire le relais privilégié des propositions de la convention au sein des différentes instances consultatives et décisionnelles de l'établissement.

Ils peuvent aussi être mobilisés pour organiser le référendum en lien avec l'équipe pédagogique : communication sur la tenue du référendum, tenue des bureaux de vote le jour J, dépouillement et communication des résultats.





Mes notes...

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Qui sommes-nous ?



Créée en 2016, l'association Électeurs en herbe développe un programme non-partisan d'éducation à la participation destiné aux jeunes de 11 à 18 ans. Notre objectif : lutter contre l'abstention électorale en proposant des activités participatives et ludiques qui mêlent expérience concrète de la délibération démocratique et simulation d'élection. Depuis le lancement de nos programmes, **nos activités ont été mises en œuvre auprès de plus de 5 000 jeunes dans plus de 50 départements.**

Notre site Internet propose **des ressources pédagogiques gratuites** pour outiller les enseignants et les animateurs :

- des activités clé-en-main réunies dans **des parcours pédagogiques organisés dans le contexte d'une véritable campagne électorale** : élections départementales et régionales 2021, élections présidentielle et législatives 2022...
- des parcours guidés thématiques sur **le droit de vote, le système électoral, le travail d'élu-e, la fabrique de l'information...**
- des fiches pratiques pour **animer un groupe et créer du débat, en présentiel ou en distanciel** grâce à notre sélection d'outils numériques
- **un parcours d'initiation citoyenne** pour soutenir l'engagement des collégiens et des lycéens dans leur établissement scolaire
- « Panique à la commission », **notre jeu pédagogique sur les institutions européennes**

Le programme Électeurs en herbe est placé sous **le haut-patronage du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports** et a reçu le Prix de la Démocratie 2019 décerné par l'Institut Marc Sangnier. L'association dispose de l'agrément ministériel national « Jeunesse & Éducation populaire ».

Ils nous soutiennent



contact@electeursenherbe.fr
www.electeursenherbe.fr





Vous souhaitez partager nos contenus ?



Toutes les ressources proposées par Électeurs en herbe, incluant ce guide, peuvent être partagées et réutilisées selon les conditions de la licence Creative Commons CC BY-NC-SA 3.0.

- **Attribution** : si vous partagez ce guide, vous devez nous en créditer comme auteur et indiquer notre site Internet aux utilisateurs : www.electeursenherbe.fr.
- **Pas d'utilisation commerciale** : nous accordons de l'importance à mettre à disposition toutes nos ressources gratuitement, aussi nous n'autorisons pas leurs utilisateurs à faire un usage commercial de tout ou partie de leurs contenus.
- **Partage dans les mêmes conditions** : dans le cas où vous utiliseriez tout ou partie de nos contenus pour créer une nouvelle ressource diffusée et partagée, vous devez la diffuser avec la même licence.

Mentions légales

Ce guide est une publication de l'association **Électeurs en herbe - France**.

Association loi de 1901 - N° Siret : 823305156 00015

Siège social : 17 rue Oberkampf 75011 Paris

Directrice de publication : Coline VANNEROY, présidente

Rédaction : Juliette AGEZ, Olivier BOURHIS, Coline VANNEROY

Conception graphique originale : l'ileduboucanier.com | **Illustrations** : Anna LENTZNER

Maquette et mise en pages : Olivier BOURHIS

Imprimé sur du papier recyclé par : Déklic graphique - 17 Rue de l'Encencement 88200 Saint-Nabord

Gratuit - Ne peut être vendu | 3^{ème} édition - décembre 2020





E

H

Alors que les jeunes manifestent régulièrement leur volonté de s'engager toujours plus en faveur de la protection de l'environnement, **Électeurs en herbe lance « Participe présent », son nouveau parcours d'éducation active à la citoyenneté, inspiré par l'expérience démocratique unique de la Convention citoyenne pour le climat.**

Proviseurs, CPE, enseignants, référent vie lycéenne, professeur-documentaliste, éco-délégués, délégués à la vie collégienne ou lycéenne : vous souhaitez découvrir ou faire découvrir aux élèves le principe d'une « convention citoyenne » dans le cadre de votre programme ou d'un projet pédagogique particulier ? Accompagné par ce guide méthodologique, **lancez-vous dans l'organisation de votre propre convention scolaire pour le climat !**

